



Communiqué de presse

La prochaine étape du régime de passeport rehaussera l'accès au marché partout au Canada

Le 24 novembre 2006

Edmonton, AB . . . Les provinces et territoires du Canada vont de l'avant et apportent d'autres modifications au système de réglementation des valeurs mobilières. Ces modifications amélioreront considérablement, non seulement l'accès aux marchés dans l'ensemble du pays, mais également la position concurrentielle du Canada à l'échelle internationale ainsi que la protection des investisseurs.

Les ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières se sont réunis à Edmonton les 22 et 23 novembre dans le but d'approuver la prochaine étape du régime de passeport et d'examiner les progrès réalisés relativement à l'initiative visant à harmoniser et à simplifier la législation relative aux valeurs mobilières partout au Canada. Le régime de passeport permettra aux émetteurs et aux personnes inscrites de ne traiter qu'avec l'autorité de réglementation des valeurs mobilières de leur juridiction principale.

Le Conseil supervise la mise en œuvre des engagements énoncés dans le *Protocole d'entente provincial-territorial sur la réglementation en valeurs mobilières*, signé en 2004, dans le but d'améliorer la réglementation des marchés financiers au Canada. Les ministres se sont engagés à travailler ensemble sur une base permanente à l'application efficace et constante des normes les plus rigoureuses de protection des investisseurs.

« Le régime de passeport est la manière la meilleure et la plus rapide d'éliminer les barrières entre provinces et territoires » a déclaré M^{me} Shirley McClellan, vice-première ministre et ministre des Finances de l'Alberta, et présidente du Conseil. « Ces réformes rehausseront encore plus la position concurrentielle du Canada et amélioreront un système que l'OCDE et la Banque mondiale considèrent déjà comme l'un des meilleurs du monde. »

La première étape du régime de passeport a été mise en œuvre en septembre 2005 et a accordé aux émetteurs et aux personnes inscrites certaines dispenses dans d'autres provinces et territoires dans la mesure où ils satisfont aux exigences de leur juridiction principale. La phase II s'appuiera sur ces améliorations et créera un véritable guichet unique d'accès aux marchés financiers dans 12 provinces et territoires du Canada.

Les ministres ont demandé aux organismes de réglementation de procéder très rapidement. Le passeport est l'un des engagements du Protocole d'entente que toutes les provinces et tous les territoires du Canada, à l'exception de l'Ontario, ont signé.

« Notre invitation à l'Ontario de se joindre à nous tient toujours, mais nous ne pouvons nous permettre de faire du sur-place. Les provinces et territoires se sont engagés à mettre en place leurs législations respectives au cours des deux prochaines années afin d'aller de l'avant avec le régime de passeport, » a ajouté M^{me} McClellan. « Nos réformes apportent des améliorations réelles et importantes pour l'industrie au Canada. »

Au cours de leur réunion, les ministres ont également reçu un rapport sur les mesures d'application de la réglementation. Ils ont particulièrement bien accueilli l'opportunité de travailler avec les ministres de la Justice dans le but de créer un groupe de travail regroupant les organismes de réglementation des valeurs mobilières, les services de police, les procureurs et les ministères. Ce nouveau groupe de travail abordera la question de la fraude dans le milieu des marchés financiers.

Le Conseil des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières comprend des ministres du Québec, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de la Colombie-Britannique, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de Terre-Neuve et Labrador, des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et du Nunavut.

Des renseignements complémentaires sont disponibles à www.securitiescanada.org ou www.valeursmobilières.org

- 30 -

Contacts et renseignements :

Mike Berezowsky
Responsable des relations publiques
Alberta Finance 780-427-5364

Colin Lemoine
Communications du Cabinet
Manitoba 204-945-1494

Andrew Dinsmore
Direction générale des communications
et de l'éducation publique
Ministère de la Justice de la
Saskatchewan 306-787-8606

Rejean Babineau
Directeur, Services aux consommateurs
Et services de sécurité
Ministère des Services aux collectivités
Yukon 867-667-8290

Gary MacDougall
Directeur, Service des documents
Juridiques
Ministère de la Justice
Territoires du Nord-Ouest
867-873-7490

Louis Arki
Directeur, Service des documents
juridiques
Nunavut
867-975-6586

Seumas Gordon
Responsable des relations publiques
Bureau du procureur général
Colombie-Britannique
250-387-4965

Valerie Kilfoil
Communications, ministère de la Justice
et Bureau du procureur général
Nouveau-Brunswick
506-453-6543

Michel Rochette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
Québec
418-643-5270

Cathy Shaw
Directrice des Communications
Finance
Nouvelle-Écosse
902-424-8787

Vanessa Colman-Sadd
Directrice des Communications
Ministère des Services gouvernementaux
Terre-Neuve et Labrador
709-729-4860